

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2015**

**N° 2015-06-01**

#### **Schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille – avis du Conseil Municipal**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIÉ Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

La loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 a sensiblement amélioré le cadre des mutualisations au sein du bloc communal en faisant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre le porteur principal de mutualisations, en renforçant sa sécurité juridique au regard des exigences du droit communautaire et en systématisant la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation.

Ainsi, l'article L.5211-39-1 du CGCT modifié par la loi du 16 décembre 2010 institutionnalise les démarches de mutualisation en stipulant que, dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, le Président de la Métropole Européenne de Lille doit établir un rapport sur la mutualisation des services entre ses services et ceux de ses communes membres.

Ce rapport doit comporter un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat au plus tard fin mars 2015.

L'article L5211-39-1 du CGCT ne précise pas le contenu du rapport et du schéma. Il doit cependant exposer l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la Métropole Européenne de Lille et ceux de ses communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Ce schéma, repris en annexe, doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres de la MEL.

Monsieur le Maire précise que cette démarche est purement volontariste de la part des communes membres de la MEL, et qu'il s'agit là d'une mutualisation à la carte sur les divers éléments pouvant intéresser les communes. Une présentation du schéma de mutualisation est opérée en séance par Monsieur le Maire à l'aide d'un document vidéo-projeté.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident par 25 voix « pour » et deux abstentions (Madame Monique CARDON et Monsieur Michel PAQUIER) de donner un avis favorable au schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille tel qu'il a été présenté en séance.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

DEPARTEMENT : **NORD**      ARRONDISSEMENT : **LILLE**      CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUN 2015**

**N° 2015-06-02**

**Urbanisme – instruction des autorisations d’occupation du sol – partenariat avec la Métropole Européenne de Lille**

L’an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire précise qu’au 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n’assureront plus l’instruction des autorisations d’urbanisme (autorisation d’occupation du sol et déclarations d’intention d’aliéner) suite au désengagement de l’Etat en la matière pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Ce transfert de charge sur les communes concernées ne s’accompagnera pas d’un transfert de ressources.

C’est dans ce contexte que la Métropole Européenne de Lille (MEL) se propose de créer un service instructeur métropolitain auquel les communes concernées pourraient confier, plutôt que de les instruire seules, les dossiers de leurs administrés en matière de demande d’autorisation d’occupation du sol.

Ce service est proposé par la MEL pour trois années par le biais d’une convention d’engagement réciproque ci-annexée et moyennant les tarifs suivants pris à l’acte d’urbanisme :

Type d’acte	Equivalent PC	Coût à l’acte
Certificat d’urbanisme pré-opérationnel (CUb)	<b>0.4</b>	<b>96 €</b>
Déclaration préalable (DP)	<b>0.7</b>	<b>168 €</b>
Permis de démolir (PD)	<b>0.8</b>	<b>192 €</b>
Permis de construire modificatif (PCm)	<b>0.8</b>	<b>192 €</b>
Permis de construire (PC)	<b>1</b>	<b>240 €</b>
Permis d’aménager (PA)	<b>1.2</b>	<b>288 €</b>

L’offre de la MEL couvre l’instruction de toutes les demandes d’autorisations d’urbanisme à l’exclusion des certificats d’urbanisme de simple information (CUa). Néanmoins les communes conservent la faculté de prendre en charge l’instruction de certaines demandes ne présentant pas une grande complexité.

La Mairie restera dans tous les cas le guichet unique en matière d’urbanisme. Les demandes d’autorisations devront toujours y être déposées, de même la commune reste à l’initiative de l’organisation du contrôle de la conformité des travaux et d’éventuels constats d’infraction.

La participation de la commune sera calculée, chaque année, en fonction du nombre d’actes transmis à la MEL pour instruction et facturée en fin d’année, en application de la convention suscitée.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal décident à l’unanimité d’adhérer au partenariat proposé par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du service d’instruction des autorisations d’occupation du sol et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention reprenant les modalités dudit partenariat.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 juin 2015**  
Et affichage le **17 juin 2015**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2015**

**N° 2015-06-03**

**Urbanisme – acquisition d’un progiciel de gestion des déclarations d’intention d’aliéner (DIA) et des autorisations d’occupation du sol (AOS) – mutualisation avec la Métropole Européenne de Lille**

L’an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour répondre aux évolutions réglementaires, la Métropole Européenne de Lille a proposé son assistance aux communes en engageant un projet visant à acquérir, de façon mutualisée, un progiciel de gestion des DIA et des AOS.

En étroite collaboration avec les communes, la MEL a rédigé un cahier des charges prenant en compte le besoin des parties prenantes, s’en est suivie une procédure de marché public avec une commission d’appel d’offres ayant donné un avis favorable au candidat « Opéris ».

La délibération cadre du conseil de la MEL avait présenté une première estimation de la participation forfaitaire de chaque commune reposant sur un découpage en strates démographiques avec une pondération selon le volume de procédures DIA et ADS.

Concernant la commune de Baisieux – comprise entre 3000 et 10 000 habitants – le coût supporté par an serait de 450 €.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition par le biais d’une mutualisation avec la MEL et les autres communes membres donne lieu à la conclusion d’une convention de partenariat dont le projet est repris ci-joint.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver la démarche d’acquisition communautaire et mutualisée dudit progiciel de gestion des DIA et des AOS moyennant le coût de 450 € par an, et de l’autoriser à signer la convention de partenariat ci-annexée.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité :

- d’approuver l’acquisition, de manière mutualisée avec la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres volontaires, d’un progiciel de gestion informatique des déclarations d’intention d’aliéner et des autorisations d’occupation du sol, cette acquisition s’opérant pour un coût de 450 € par an pour la commune de Baisieux,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2015**

**N° 2015-06-04**

**Patrimoine communal – acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 2611**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

La commune est sollicitée pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2611 sise à Baisieux, ruelle Prévost, d'une superficie de 2 mètres carrés.

Cette cession, à titre gratuit, est proposée par les conjoints CORMAN, propriétaires.

Cette parcelle supporte un poteau électrique en mauvais état général qu'il conviendra de faire déposer et déplacer par les services d'ERDF.

Monsieur le Maire précise que l'intérêt de cette acquisition par la commune réside dans la possibilité d'élargir le virage de la ruelle Prévost, au droit de ladite parcelle, permettant ainsi de gagner en sécurité pour les usagers de cette voie classée en domaine public.

Pour ces motifs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la commune à acquérir à titre gratuit la propriété de la parcelle cadastrée section A 2611 et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver au bénéfice de la commune l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section A 2611 et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD

ARRONDISSEMENT : LILLE

CANTON : TEMPLEUVE

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2015**

**N° 2015-06-05**

#### **Finances locales – taxe locale sur la consommation finale d’électricité – variation du coefficient**

L’an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27 présents : 22 votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal l’instauration en juin 2011 de la taxe locale sur la consommation finale d’électricité sur la commune.

Monsieur Paul DUPONT précise que le régime juridique de cette taxe est le suivant :

- ✦ la taxe s’applique aux seuls volumes d’électricité consommés.
- ✦ les tarifs de référence, qui font l’objet d’une modulation par la collectivité concernée, sont ainsi fixés:  
*0,75 € par MWh pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,*  
*0,25 euro par MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.*
- ✦ le coefficient multiplicateur appliqué à ces tarifs de référence est compris entre 0 et 8 pour les communes.

Monsieur Paul DUPONT expose que la commune avait opté pour un coefficient multiplicateur de 3.

Nous avons été informés par les services de la trésorerie que l’article 37 de la loi du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 a modifié de nombreuses dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d’électricité.

Désormais, en application des articles L2333-4, L3333-3 et L5212-24 du code général des collectivités territoriales, les communes et les EPCI compétents pour percevoir la taxe sont tenus de choisir un coefficient unique parmi les valeurs figurant dans la liste suivante : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50.

Ces nouvelles dispositions s’appliqueront à la taxe due à compter du 1er janvier 2016. Par conséquent, afin de tenir compte de ces modifications, les collectivités n’ayant actuellement pas de coefficient parmi les valeurs précitées correspondantes sont invitées à re-délibérer avant le 1er octobre 2015.

L’attention des collectivités est également attirée sur le fait que si le coefficient multiplicateur n’est pas adopté en conformité avec les nouvelles règles décrites ci-dessus dans les délais, elles ne percevront pas de taxe correspondante en 2016.

Monsieur Paul DUPONT sollicite les membres du Conseil Municipal afin de fixer un coefficient multiplicateur conforme à la nouvelle réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de fixer à 4 le coefficient multiplicateur applicable pour la commune de Baisieux aux tarifs de référence de la taxe locale sur la consommation finale d’électricité.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 juin 2015**  
Et affichage le **17 juin 2015**

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUN 2015**

**N° 2015-06-06**

**Accueils collectifs de mineurs – fixation des tarifs pour l'année 2015-2016**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe déléguée aux activités extrascolaires, rappelle la délibération du 06 décembre 2005 fixant le principe de l'application du quotient familial et les tarifs correspondants pour l'année 2006 et suivantes.

Madame Lydia COPINE rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 17 juin 2014 sur les tarifs 2014-2015 des accueils collectifs de mineurs.

Après avis de la commission 'affaires extra scolaires' du 1<sup>er</sup> juin 2015, Madame Lydia COPINE propose aux membres du Conseil Municipal de laisser inchangés les tarifs des accueils collectifs de mineurs pour la période 2015-2016, soit :

Tranche de quotient familial*		Semaine enfants basiliens	Semaine enfants extérieurs	Mercredis récréatifs demi-journée enfant basilien	Mercredis récréatifs demi-journée enfant extérieur
<b>T1</b>	Jusqu'à 6 011 €	<b>11,80 €</b>	<b>23,60 €</b>	<b>1,18 €</b>	<b>2,36 €</b>
<b>T2</b>	De 6 012 € à 11 991 €	<b>18,30 €</b>	<b>36,60 €</b>	<b>1,83 €</b>	<b>3,66 €</b>
<b>T3</b>	De 11 992 € à 26 631 €	<b>24,40 €</b>	<b>48,80 €</b>	<b>2,44 €</b>	<b>4,88 €</b>
<b>T4</b>	De 26 632 € à 71 397 €	<b>30,50 €</b>	<b>61 €</b>	<b>3,05 €</b>	<b>6,10 €</b>
<b>T5</b>	Plus de 71 398 €	<b>36,50 €</b>	<b>73 €</b>	<b>3,65 €</b>	<b>7,30 €</b>
<b>Tarif par jour de camping,</b> <i>sachant que ce tarif s'ajoute à la semaine de centre</i>			<b>Enfant de moins de 6 ans</b>		<b>6 € / jour de camping</b>
			<b>Enfant de plus de 6 ans</b>		<b>12 € / jour de camping</b>

\* Tranches susceptibles de varier par année civile

Il n'est pas opéré de doublement des tarifs de camping pour les enfants extérieurs à la commune. Il est précisé que ces tarifs sont doublés en cas de non réservation préalable par les parents.

Madame Lydia COPINE rappelle également qu'en vertu de la délibération du 5 décembre 2005, il est fait application du tarif le plus élevé aux familles qui ne communiqueraient pas leur avis d'imposition et qu'il n'y a pas de tarif dégressif pour les fratries.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la grille des tarifs des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2015-2016 et ses modalités d'application.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 juin 2015**  
Et affichage le **17 juin 2015**

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUN 2015**

N° 2015-06-07

**Accueils collectifs de mineurs – fixation des tarifs de garderie pour l'année 2015-2016**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe, rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré le 17 juin 2014 sur les tarifs de garderie 2014-2015 des accueils collectifs de mineurs.

Après avis de la commission 'affaires extra scolaires' du 1<sup>er</sup> juin 2015, Madame Lydia COPINE propose aux membres du Conseil Municipal de laisser inchangés ces tarifs de garderie des accueils collectifs de mineurs pour la période 2015-2016, soit :

Tranche de quotient familial*		Garderie matin basiliens	Garderie matin extérieurs	Garderie soir basiliens	Garderie soir extérieurs
<b>T1</b>	Jusqu'à 6 011 €	<b>0,86 €</b>	<b>1,72 €</b>	<b>1,06 €</b>	<b>2,12 €</b>
<b>T2</b>	De 6 012 € à 11 991 €	<b>1,20 €</b>	<b>2,40 €</b>	<b>1,55 €</b>	<b>3,10 €</b>
<b>T3</b>	De 11 992 € à 26 631 €	<b>1,75 €</b>	<b>3,50 €</b>	<b>2,15 €</b>	<b>4,30 €</b>
<b>T4</b>	De 26 632 € à 71 397 €	<b>1,95 €</b>	<b>3,90 €</b>	<b>2,35 €</b>	<b>4,70 €</b>
<b>T5</b>	Plus de 71 398 €	<b>2,05 €</b>	<b>4,10 €</b>	<b>2,55 €</b>	<b>5,10 €</b>

\* Tranches susceptibles de varier par année civile

Il est précisé que ces tarifs sont doublés en cas de non réservation préalable par les parents.

Madame Lydia COPINE propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la fixation de l'ensemble de ces tarifs pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la grille des tarifs des garderies des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2015-2016 et ses modalités d'application.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUI 2015**

**N° 2015-06-08**

**Affaires scolaires et accueils collectifs de mineurs – fixation des tarifs des temps d’activités périscolaires**

L’an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l’unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Madame Lydia COPINE, Adjointe, présente le dispositif issu de l’application au groupe scolaire Paul Emile Victor de la réforme des rythmes scolaires voulue par le Ministère de l’éducation nationale et rappelle le vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 29 avril 2014.

Madame COPINE précise que les temps d’activités périscolaires (TAP) seront organisés par cycle de 7 semaines, soit 5 cycles par année scolaire.

Chaque enfant s’inscrira pour le cycle complet, par réservation auprès des services de la Mairie. Dès son inscription, l’enfant appartiendra à un groupe et ne pourra pas en changer en cours d’année.

Les TAP seront organisés par la municipalité les vendredis après midi à partir de 15h00 pour une période d’1h30. Ils ne sont pas obligatoires.

Il est proposé de laisser inchangés les tarifs des TAP votés lors de la séance du 17 juin 2014, soit pour l’année scolaire 2015-2016 :

Tranche de quotient familial*		Tarif TAP vendredi après midi	Tarif cycle TAP
<b>T1</b>	Jusqu’à 6 011 €	<b>1,35 €</b>	<b>9,45 €</b>
<b>T2</b>	De 6 012 € à 11 991 €	<b>2,09 €</b>	<b>14,63 €</b>
<b>T3</b>	De 11 992 € à 26 631 €	<b>2,81 €</b>	<b>19,67 €</b>
<b>T4</b>	De 26 632 € à 71 397 €	<b>3,50 €</b>	<b>24,50 €</b>
<b>T5</b>	Plus de 71 398 €	<b>4,20€</b>	<b>29,40 €</b>

\* *Tranches susceptibles de varier par année civile*

Madame Lydia COPINE, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal d’approuver la fixation de l’ensemble de ces tarifs pour l’année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l’unanimité d’approuver la grille de tarifs des nouveaux temps d’activités périscolaires et leurs modalités d’application pour l’année scolaire 2015-2016.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUN 2015**

**N° 2015-06-09**

**Affaires scolaires et accueils collectifs de mineurs – fixation des tarifs de cantine pour l'année 2015-2016**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération du 17 juin 2014 le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour l'année 2014-2015:

Maternels :	2,95 €
Primaires :	3,90 €
Adultes :	5,40 €

Madame Nicole MARTIN propose au Conseil Municipal, après avis de la commission « Ecole et activités périscolaires » réunie le 29 mai 2015, d'adopter les tarifs suivants pour les repas de cantine de l'année scolaire 2015-2016, cette hausse correspondant à une augmentation de 1% environ :

<b>Maternels :</b>	<b>3 €</b>
<b>Primaires :</b>	<b>3,95 €</b>
<b>Adultes :</b>	<b>5,45 €</b>

Madame MARTIN rappelle également la délibération du 21 octobre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la création d'un tarif spécifique pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire, ce tarif ayant été fixé à 2,20 € lors du vote de la délibération du 17 juin 2014.

Madame MARTIN propose aux membres du Conseil Municipal, après avis favorable de la commission « Ecole et activités périscolaires » de porter ce tarif à **2,20 €**.

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2015.

Il est précisé que la cantine du mercredi midi ne sera ouverte qu'aux enfants bénéficiant de l'accueil de loisirs du mercredi après midi.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la grille des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2015-2016 et ses modalités d'application.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2015**

**N° 2015-06-10**

**Affaires scolaires – fixation des tarifs de garderie pour l'année 2015-2016**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 17 juin 2014, le Conseil Municipal a fixé pour l'année 2014-2015 les tarifs suivants concernant les services de garderie:

Garderie du matin :	1,80 €
Garderie du soir :	2,20 €

Après avis de la commission « Ecole et activités périscolaires », réunie le 29 mai 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour les prestations correspondantes aux garderies de l'année scolaire 2015-2016, cette hausse correspondant à une hausse de 1% environ :

<b>Garderie du matin :</b>	<b>1,85 €</b>
<b>Garderie du soir :</b>	<b>2,25 €</b>

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2015.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver pour l'année scolaire 2015-2016 la grille des tarifs des garderies périscolaires.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2015**

**N° 2015-06-11**

**Affaires scolaires – fixation des tarifs d'étude et de garderie après étude pour l'année 2015-2016**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 17 juin 2014, le Conseil Municipal a fixé à 1.65 € le tarif des études surveillées et à 1,15 € le tarif de la garderie après étude.

Après avis de la commission « École et activités périscolaires », réunie le 29 mai 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs suivants pour la prestation d'études surveillées et de garderie après étude correspondant à une augmentation moyenne de 1%:

<b>Etude surveillée :</b>	<b>1,70 €</b>
<b>Garderie après étude :</b>	<b>1,20 €</b>

Ces nouveaux tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2015.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver pour l'année scolaire 2015-2016 la grille des tarifs de l'étude et de la garderie après étude.

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 juin 2015**  
Et affichage le **17 juin 2015**

## Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUN 2015

N° 2015-06-12

#### Location de salles – fixation des tarifs pour l'année 2016

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 02 juin 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Après avis favorable de la commission « vie associative » en date du 26 mai 2015, Monsieur Paul DUPONT propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément au tableau ci-dessous.

<i>Salle Villeret</i>	Tarif basilien	Tarif extérieur	Association Extérieure
Vin d'honneur sans cuisine avec verres	660 €	1 320 €	1 320 €
Repas soirée avec cuisine et vaisselle	610 €	1 220 €	1 220 €
+ par couvert	1,90 €	1,90 €	1,90 €
Repas soirée avec cuisine et verres uniquement	610 €	1 220 €	1 220 €
+ par personne	1 €	1 €	1 €
En cas de location 2 <sup>ème</sup> journée	355 €	710 €	710 €
Caution	1000 €	1000 €	1000 €

<i>Salles : Vivaldi - Verdi - Vinci, Van Gogh Manoir d'Ogimont, Leroy</i>	Tarif basilien	Tarif extérieur	Association Extérieure
Location seule	170	340	340
Location avec vaisselle	275	550	550
Caution	300	300	300

Monsieur Paul DUPONT rappelle que les salles Vivaldi, Verdi et Vinci sont louées simultanément, en appliquant un tarif unique pour les trois salles, sans que l'on ne puisse les dissocier. Il en est de même pour le Manoir d'Ogimont.

Il est rappelé concernant la salle VILLERET que le Conseil Municipal a également voté en date du 26 novembre 2013 un tarif de 200 € la demi-journée de location (période de 4h). Ce tarif étant porté à 300 € la demi-journée de location (période de 4h) en cas de besoin d'installation de tables et de chaises.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver les tarifs 2016 de location des salles municipales.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 juin 2015**  
Et affichage le **17 juin 2015**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD      ARRONDISSEMENT : LILLE      CANTON : TEMPLEUVE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUN 2015**

N° 2015-06-13

**Cimetières – fixation des tarifs pour l'année 2016**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de fixer l'évolution des tarifs des cimetières pour l'année 2016.

Il est rappelé également que les dimensions reprises pour les concessions sont des dimensions maximales.

La proposition de tarif est la suivante :

	2015 Arrondi (€)	2016 Arrondi (€)
<b>Terrain 30 ans, sans caveau (1m x 2,50m)</b>	218	<b>220</b>
<b>Terrain 30 ans, avec caveau (1m x 2,50m)</b>	275	<b>278</b>
<b>Renouvellement terrain 30 ans avec ou sans caveau (1m x 2,50m)</b>	218	<b>220</b>
<b>Terrain 50 ans, sans caveau (1m x 2,50m)</b>	435	<b>439</b>
<b>Terrain 50 ans, avec caveau (1m x 2,50m)</b>	540	<b>545</b>
<b>Renouvellement terrain 50 ans avec ou sans caveau (1m x 2,50m)</b>	435	<b>439</b>
<b>Terrain 30 ans, sans caveau (1m x 1,25m)</b>	110	<b>111</b>
<b>Terrain 30 ans, avec caveau (1m x 1,25m)</b>	138	<b>139</b>
<b>Renouvellement terrain 30 ans avec ou sans caveau (1 m x 1,25 m)</b>	110	<b>111</b>
<b>Terrain 50 ans, sans caveau (1m x 1,25 m)</b>	218	<b>220</b>
<b>Terrain 50 ans, avec caveau (1m x 1,25 m)</b>	270	<b>273</b>
<b>Renouvellement terrain 50 ans avec ou sans caveau (1 m x 1,25 m)</b>	218	<b>220</b>
<b>Columbarium, case 15 ans (ou renouvellement pour 15 ans)</b>	435	<b>439</b>
<b>Columbarium, case 30 ans (ou renouvellement pour 30 ans)</b>	862	<b>871</b>
<b>Columbarium, case 50 ans (ou renouvellement pour 50 ans)</b>	1275	<b>1288</b>
<b>Taxe d'inhumation</b>	63	<b>64</b>

*Les dimensions indiquées sont des dimensions maximales*

*Les terrains de 1m x 1,25m sont concédés exclusivement pour des enfants et dans le cimetière de Grand Baisieux*

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité la grille de tarifs des cimetières pour l'année 2016.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **18 juin 2015**  
Et affichage le **17 juin 2015**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUIN 2015**

**N° 2015-06-14**

**Subvention aux associations extérieures – demandes de subvention de l'association « Les Clowns de l'Espoir » et de l'association « Prévention routière »**

L'an deux mille quinze, le 09 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

**La convocation a été adressée le 02 juin 2015.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 22    votants : 27

**Étaient présents** : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique (arrivée en séance à 20h30) – WIART Benoît – CHARTIER Bruno.

**Étaient absents excusés** : LELONG Jeannette (pouvoir donné à CARDON Monique) – HAMRIT Guy (pouvoir donné à DELRUE Francis) – PLANCQ Serge (pouvoir donné à VERBECQUE Karl) – GUSTIN Jacques (pouvoir à DUPONT Paul) – CHEVALIER Emmanuelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Monique CARDON, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de fixer l'évolution des tarifs des cimetières pour l'année 2016.

La municipalité est sollicitée par diverses associations extérieures pour l'octroi de subventions.

La commission 'vie associative' s'est réunie le mardi 26 mai 2015 pour examiner ces demandes et propose l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

- 250 € pour l'association « Les Clowns de l'Espoir, basée à VILLENEUVE D'ASCQ, dont l'objet social est d'intervenir en milieu hospitalier pédiatrique dans la région pour améliorer le séjour des enfants hospitalisés.
- 250 € pour l'association « Prévention Routière », basée à Lille, dont l'objet social vise à prévenir et à réduire le nombre et la gravité des accidents de la route par une action de prévention sur les enfants et les jeunes scolarisés.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal décident par 26 voix « pour » et une abstention (Monsieur Benoît WIART) d'octroyer les deux subventions suscitées, l'une d'un montant de 250 € à l'association « les clowns de l'espoir », l'autre d'un montant de 250 € à l'association « prévention routière ».

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE